



RAPPORT ACAT-FRANCE 2021



# Un monde tortionnaire

# ANGOLA



## CARTE D'IDENTITÉ

**CAPITALE :** LUANDA

**FORME DE L'ÉTAT :**  
RÉPUBLIQUE À RÉGIME PRÉSIDENTIEL

**DIRIGEANT :** JOÃO LOURENÇO,  
DEPUIS SEPTEMBRE 2017

**NOMBRE D'HABITANTS :**  
32 522 339 HABITANTS (2020)

**TAUX DE PAUVRETÉ :** 55,7 %

**INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN :**  
0,581/1 (150<sup>e</sup> EN 2017)

**TAUX D'ALPHABÉTISATION :** 72,93 %  
(2015)

## CHIFFRES CLEFS

# 10

C'est le nombre officiel de jeunes adultes tués par balle entre mai et septembre 2020 par les forces armées dans le cadre de l'état d'urgence décrété pour endiguer la pandémie de Covid-19.

# 103

C'est le nombre de personnes arrêtées par les forces de l'ordre le 24 octobre 2020 à Luanda lors d'une manifestation pacifique dénonçant les conditions de vie précaires depuis le début de la pandémie. Source : [www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/12/angola-authorities-escalate-use-of-excessive-force-to-crack-down-on-dissent/](https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/12/angola-authorities-escalate-use-of-excessive-force-to-crack-down-on-dissent/)

## ANGOLA – LE PHÉNOMÈNE TORTIONNAIRE

PAR CLÉMENT BOURSIN, responsable Programme et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France

Le 2 octobre 2019, l'Angola est devenu officiellement partie à la Convention contre la torture, après avoir déposé, fin septembre 2019 à New York, lors de la 14<sup>e</sup> session annuelle de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, les textes de ratification de ladite Convention<sup>1</sup>.

En septembre 2017, après trente-huit ans de règne, le président José Eduardo dos Santos a remis le pouvoir à João Lourenço, militaire haut gradé, membre du parti au pouvoir, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA). Cette alternance s'est accompagnée d'un renouvellement des instances dirigeantes au sein des principaux ministères, organes de renseignements et de sécurité. Une partie des anciens caciques ont été écartés au profit d'autres membres du parti. Les autorités, dans un signe d'ouverture, se sont rapprochées de la société civile et ont indiqué vouloir faire davantage respecter les libertés d'expression et de manifestation dans le pays.

Dans cette logique de communication positive, les autorités angolaises ont considéré en août 2019 ne plus être concernées par le phénomène tortionnaire en affirmant que « l'Angola n'a pas enregistré de cas de torture ou de mauvais traitements » au cours de l'année 2019<sup>2</sup>. Toutefois, un écart perdure entre les affirmations des autorités et la réalité du terrain, où les forces de défense et de sécurité utilisent encore la torture dans diverses situations.

Comme l'indiquait le Comité des droits de l'homme (CDH) en mai 2019, des informations font « état de tortures et de mauvais traitements infligés par la police ou les forces de sécurité pendant les arrestations, dans les postes de police lors des interrogatoires, ainsi que dans d'autres lieux de détention, [notamment] à l'encontre de réfugiés, enregistrés ou non, de nationalité congolaise<sup>3</sup> ». Malheureusement, comme le souligne le CDH, il y a une absence totale « d'informations détaillées sur le nombre d'enquêtes conduites et de condamnations prononcées à la suite d'actes de torture », ainsi qu'une « absence de mécanisme indépendant pour enquêter sur les actes ». Pour ce qui est des sanctions prévues par le Code pénal, des dispositions spécifiques incriminant la torture ont bien été introduites lorsque le pays a ratifié la Convention contre la torture en 2019, mais le CDH a qualifié ces peines d'« indulgentes ».

## USAGE DE LA TORTURE DANS LES PROVINCES CONTESTATAIRES

Sur le terrain, les éléments des forces armées angolaises (FAA) usent régulièrement de la torture à l'encontre des « indépendantistes » dans les provinces du Cabinda et du Lunda Norte. La province du Cabinda – surnommée le « Koweït africain » du fait de ses vastes ressources pétrolières – est un territoire angolais enclavé entre les deux Congos (République du Congo et République démocratique du Congo), géographiquement séparée

du reste du pays. Elle abrite l'un des rares mouvements de libération toujours actifs depuis les luttes d'indépendance des années 1960 : le Front de libération de l'enclave du Cabinda (FLEC)<sup>4</sup>. Peu d'informations sortent de cette province, militarisée à outrance, et où la société civile est empêchée de s'exprimer et d'agir. Au début de l'année 2019, plus de 70 militants du Mouvement indépendantiste du Cabinda (MIC) – non reconnu par les autorités – ont été arrêtés après avoir voulu manifester pacifiquement en faveur de l'autodétermination du peuple cabindais<sup>5</sup>. La plupart sont aujourd'hui libres, mais les nouvelles autorités angolaises poursuivent la politique de répression menée sous l'ère de José Eduardo dos Santos<sup>6</sup> et n'hésitent pas à user de la violence physique, comme ce fut le cas le 1<sup>er</sup> mars 2019 lorsque des policiers ont frappé à coups de pied et de poing des manifestants dont sept ont dû être hospitalisés<sup>7</sup>.

Dans la province diamantifère de Lunda Norte, les violences contre les civils sont légion de la part des forces de défense et de sécurité, présentes en nombre, pour protéger le territoire des militants autonomistes, des creuseurs artisanaux et des migrants congolais illégaux. Les forces de défense et de sécurité opèrent fréquemment avec une grande brutalité, comme le rapporte le blog Maka Angola, qui est l'un des rares médias à documenter les exactions<sup>8</sup>. Le 30 janvier 2021, au moins dix manifestants pacifiques du Mouvement du protectorat de Lunda Tchokwe – organisation non reconnue par les autorités qui lutte pour l'autonomie des Lunda Norte et Lunda Sul<sup>9</sup> – ont été tués par balle lors de la répression d'une manifestation interdite à Cafunfo<sup>10</sup>.

Dans ces régions reculées, les ressortissants étrangers en situation irrégulière, majoritairement congolais, sont la cible de violences depuis des décennies. Ils sont régulièrement victimes de reconduites aux frontières qui se font au mépris des droits humains et en violation du droit international, comme lors de l'« opération Transparence », en octobre 2018. Au cours de cette mission, six personnes ont été tuées, une centaine d'autres, blessées tandis que 330 000 Congolais étaient rapatriés vers la République démocratique du Congo (RDC) selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme<sup>11</sup>. Les informations rendues publiques par les ONG telles que Médecins sans frontières (MSF)<sup>12</sup>, Human Rights Watch (HRW)<sup>13</sup>, Médecins du Monde (MDM)<sup>14</sup>, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli (CISP)<sup>15</sup> et Oxfam<sup>16</sup>, ont permis de déterminer l'existence d'une logique d'État consistant à terroriser, punir et humilier les migrants, en particulier les femmes à travers la torture, notamment de nombreuses violences sexuelles.

Ces dernières années, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HDCH) a exhorté les autorités angolaises à « veiller à ce que les forces de sécurité et les autres responsables de violations commises au cours des expulsions répondent de leurs actes devant la justice<sup>17</sup> ». À plusieurs reprises, les autorités angolaises se sont engagées, auprès des autorités congolaises et des instances des Nations unies, à améliorer les conditions de renvoi des ressortissants congolais et à enquêter sur les allégations de violences contre ces personnes, mais dans le même temps, elles démentent toute violence commise par l'État et ses agents. Jusqu'à ce jour, aucun auteur présumé ou responsable hiérarchique au sein des forces de défense et de sécurité angolaises n'a été poursuivi devant la justice ni même sanctionné pour de telles violences, comme l'a rappelé l'ACAT-France lors de l'Examen périodique universel (EPU)\* de l'Angola au Conseil des droits de l'homme à Genève, en novembre 2019<sup>18</sup>.

## RECOURS EXCESSIF À LA TORTURE DANS LA CAPITALE, LUANDA

La violence d'État continue d'être exercée dans certaines provinces faute de réelle volonté politique de l'éradiquer. Il en est de même pour la gestion des manifestations, particulièrement depuis la recrudescence des rassemblements antigouvernementaux largement visibles depuis octobre 2020. Le 24 octobre 2020, plus d'une centaine de personnes ont été arrêtées à la suite de violentes manifestations survenues à Luanda au cours desquelles la police antiémeute a tiré du gaz lacrymogène et frappé les manifestants. Au cours de cette journée, au moins sept journalistes ont été arrêtés, détenus ou violentés<sup>19</sup>.

Le 11 novembre 2020, un manifestant a été tué par balle à Luanda et d'autres ont reçu des coups de matraque<sup>20</sup>. Le 4 février 2021, une manifestation non autorisée a été réprimée à Luanda et quatre jeunes ont été blessés par balle<sup>21</sup>. Le 17 février 2021, un journaliste de Rádio Ecclésia qui couvrait une manifestation de la société civile à Ondjiva, dans la province de Cunene, a été attaqué par un chien policier. Sévèrement mordu à la jambe, il a dû recevoir des soins<sup>22</sup>.

Autre sujet d'inquiétude, les exécutions sommaires de jeunes hommes par la police et l'armée angolaises dans les quartiers pauvres de Luanda. Entre mai et septembre 2020, au moins dix adolescents et jeunes hommes, dont un de 14 ans, ont été tués par les balles de policiers et militaires dans le cadre de la gestion de l'état d'urgence décrété en Angola pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Selon Omunga, ONG angolaise de défense des droits de l'homme, le bilan des victimes est sans doute beaucoup plus élevé<sup>23</sup>.

Les jeunes hommes soupçonnés de délinquance font également l'objet d'un recours excessif et illégal aux armes à feu par des agents du service d'enquête criminelle (Serviço de Investigação Criminal, SIC) de la police angolaise. Entre avril 2016 et novembre 2017, 92 jeunes hommes, soupçonnés de délinquance, auraient été sommairement exécutés dans les rues de la capitale selon le rapport du lanceur d'alerte Rafael Marques de Morais sur les escadrons de la mort au sein du SIC<sup>24</sup>. De peur de représailles, les témoins de ces crimes sont longtemps restés silencieux.

Le fait que ces exactions aient longtemps été acceptées par les autorités n'a pu qu'encourager les forces de défense et de sécurité à systématiquement recourir à la violence pour maintenir l'ordre dans le pays. Selon plusieurs sources, durant des années, les critères de recrutement au sein du ministère de l'Intérieur auraient été complaisants et auraient permis l'entrée de « voyous » au sein de la police. Enfin, l'impunité institutionnalisée était une constante sous la présidence dos Santos, ce qui a sans doute participé à la poursuite des conduites criminelles.

## VERS UN DÉBUT DE CHANGEMENT DE PRATIQUE ?

En début de mandat, les nouvelles autorités semblent avoir pris conscience d'une méfiance de plus en plus importante de la population face à l'institution policière. Les autorités angolaises ont alors, semble-t-il, voulu changer leur politique et ne plus

accepter les bavures. Elles ont décidé d'entreprendre un « coup de balai » au sein de cette institution. Le 18 décembre 2018, le chef du département des ressources humaines de la police nationale, le lieutenant Antonio Raimondo Traça dos Santos, a annoncé publiquement que « plus de cent agents » allaient être exclus et mis à la disposition de la justice.

Fait rare, la justice angolaise a également commencé à condamner des éléments des forces de défense et de sécurité qui ont commis des délits graves. Le 14 août 2018, le sergent José Alves Tadi, un militaire des Forces armées angolaises (FAA) qui avait tiré sur des habitants de Zango – un quartier populaire de Luanda – qui manifestaient pacifiquement contre la démolition de leurs maisons en 2016 et tué par balle un adolescent, a été condamné à dix-huit ans de prison et à une amende d'un million de kwanzas de dommages et intérêts à la famille (3200 euros). Trois autres militaires ayant tiré lors de cette manifestation ont été condamnés à un an de prison. Aucune enquête judiciaire n'a toutefois été intentée contre les donneurs d'ordre que sont les autorités politiques locales ayant eu recours à l'armée pour encadrer la démolition des maisons de Zango.

Toutefois, avec la montée de la contestation gouvernementale ces derniers mois, les autorités angolaises semblent, aujourd'hui, accorder une marge de manœuvre plus importante aux forces de défense et de sécurité dans la répression des manifestations et des rassemblements, aussi bien à Luanda qu'en province.

S'ajoutent enfin les affaires passées où l'impunité continue de régner. Concernant les expulsions des Congolais depuis 2003, aucun élément des forces de défense et de sécurité n'a pour le moment eu à répondre des nombreuses violences commises. Même chose pour le massacre de centaines de membres de l'église évangélique Luz do Mundo perpétré à São Pedro Sumé, dans la province de Huambo, mi-avril 2015. L'ouverture d'une enquête sur les allégations des massacres commis à Monté Sumé – revendication portée par l'ACAT-France depuis plusieurs années<sup>25</sup> – aurait pu être l'un des premiers gestes symboliques du président Joao Lourenço pour montrer son engagement à venir à bout des violations graves des droits humains commises par des agents de l'État. Tel n'a pas été le cas.

1. « Ratification de la convention contre la torture », ACAT-France, 28 octobre 2019, [www.acatfrance.fr/bonne-nouvelle/ratification-de-la-convention-contre-la-torture](http://www.acatfrance.fr/bonne-nouvelle/ratification-de-la-convention-contre-la-torture)
2. *Ibid.*
3. « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », Nations unies, 8 mai 2019, <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>
4. « Arrestation et détention arbitraire de plus de 70 militants indépendantistes cabindais », 26 février 2019, ACAT, <https://www.acatfrance.fr/actualite/arrestation-et-detention-arbitraire-de-plus-de-70-militants-independantistes-cabindais>
5. *Ibid.*
6. *Ibid.* ; « Libération de 13 militants indépendantistes cabindais », ACAT-France, 15 mars 2019, [www.acatfrance.fr/bonne-nouvelle/liberation-de-13-](http://www.acatfrance.fr/bonne-nouvelle/liberation-de-13-) ; « Détention arbitraire de dix manifestants cabindais », ACAT-France, [www.acatfrance.fr/actualite/detention-arbitraire-de-dix-manifestants-cabindais](http://www.acatfrance.fr/actualite/detention-arbitraire-de-dix-manifestants-cabindais)
7. « Angola : 59 manifestant-e-s officiellement inculpés », Amnesty International, 9 mars 2020, [www.amnesty.org/fr/documents/afr12/1892/2020/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/afr12/1892/2020/fr/)
8. Jordan Muacabinza, « Lunda-norte: o horror da violência sistemática », Maka Angola, 10 août 2019, [www.makaangola.org/2019/08/lunda-norte-o-horror-da-violencia-sistemica/](http://www.makaangola.org/2019/08/lunda-norte-o-horror-da-violencia-sistemica/)
9. « Répression d'une manifestation d'autonomistes à Cafunfo : au moins dix morts par balles », ACAT-France, 4 mars 2021, <https://www.acatfrance.fr/appele-urgent/repression-dune-manifestation-dautonomistes-a-cafunfo--au-moins-dix-morts-par-balles#:~:text=Le%20Lunda%20Norte%20est%20une,surface%20de%2010%203000%20km%C2%B2.>
10. *Ibid.*
11. « Des expulsions collectives d'Angola ont mis des milliers de Congolais en danger en RDC - Bachelet », Nations unies, [www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23781&LangID=F](http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23781&LangID=F)
12. *Cent Histoires, une terrible vérité : Angola, viols et violences systématiques sur les refoulés congolais, les femmes témoignent*, Médecins sans frontière, décembre 2007.
13. « "Si vous revenez, on vous tue". Violences sexuelles et autres exactions commises à l'encontre de migrants congolais lors de leur expulsion d'Angola », Human Rights Watch (HRW), mai 2012, [www.hrw.org/fr/report/2012/05/21/si-vous-revenez-vous-tue/violences-sexuelles-et-autres-exactions-commises](http://www.hrw.org/fr/report/2012/05/21/si-vous-revenez-vous-tue/violences-sexuelles-et-autres-exactions-commises)
14. *Migration transfrontalière, expulsions, violences et violences sexuelles faites aux femmes : la tragédie des Congolais expulsés d'Angola*, Médecins du monde, juin 2014, [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/mdm\\_rapport\\_congolais\\_expulses\\_dangola.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/mdm_rapport_congolais_expulses_dangola.pdf)
15. « Violations et Violences commises pendant les expulsions des migrants de l'Angola vers le Bas-Congo, le Bandundu et le Kasai Occidental », Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, août 2012 ; « Le Droit international, la migration et les expulsions des Congolais d'Angola », Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, décembre 2013 ; « Rapport annuel 2014 ANE UE DU PROJET DCI-NSAPVD/2012/308-107 "Réseau – Migration – Dignité – Développement" », Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, 2014.
16. « Réponse d'Oxfam au Kasai et adaptation à la nouvelle crise avec l'arrivée massive des ressortissants congolais expulsés d'Angola », Oxfam, octobre 2018.
17. « Des expulsions collectives d'Angola ont mis des milliers de Congolais en danger en RDC - Bachelet », Nations unies, [www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23781&LangID=F](http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23781&LangID=F)
18. « Angola : le HCDH prend en compte le rapport alternatif de l'Acad-France », ACAT-France, 27 décembre 2019, [www.acatfrance.fr/actualite/angola---le-hcdh-prend-en-compte-le-rapport-alternatif-de-lacad-](http://www.acatfrance.fr/actualite/angola---le-hcdh-prend-en-compte-le-rapport-alternatif-de-lacad-) ; « L'impunité des responsables de violations des droits humains commises dans le cadre des opérations d'expulsion de migrants congolais », ACAT-France, mars 2019, [www.acatfrance.fr/public/rapport-epu-angola-mars-2019.pdf](http://www.acatfrance.fr/public/rapport-epu-angola-mars-2019.pdf) ; « Résumé des communications des parties prenantes concernant l'Angola », Assemblée générale des Nations unies, 20 août 2019, <https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/34/AGO/3>
19. « Angola : vague de répression contre la presse lors d'une manifestation », Reporters sans frontières, 28 octobre 2020, <https://rsf.org/fr/actualites/angola-vague-de-repression-contre-la-presse-lors-dune-manifestation>
20. « Angola : La police a tiré sur des manifestants pacifiques », Human Rights Watch, 12 novembre 2020, [www.hrw.org/fr/news/2020/11/12/angola-la-police-tire-sur-des-manifestants-pacifiques](http://www.hrw.org/fr/news/2020/11/12/angola-la-police-tire-sur-des-manifestants-pacifiques)
21. « Angola : le régime réprime plusieurs manifestations de la société civile », RFI, 5 février 2021, [www.rfi.fr/fr/afrique/20210205-angola-le-r%C3%A9gime-r%C3%A9prime-plusieurs-manifestations-de-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile](http://www.rfi.fr/fr/afrique/20210205-angola-le-r%C3%A9gime-r%C3%A9prime-plusieurs-manifestations-de-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile)
22. « Angola : la police lâche un chien sur un journaliste lors d'une manifestation », Reporter sans frontières, 17 février 2021, <https://rsf.org/fr/actualites/angola-la-police-lache-un-chien-sur-un-journaliste-lors-dune-manifestation-0>
23. « Angola. Des témoins racontent les homicides d'adolescents imputables à la police », Amnesty International, 25 août 2020, [www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/08/angola-witnesses-describe-horrific-killings-of-teenagers-by-police/](http://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/08/angola-witnesses-describe-horrific-killings-of-teenagers-by-police/)
24. Rafael Marques de Morais, *Angola's killing fields: A report on extrajudicial executions in Luanda, 2016-2017*, [www.makaangola.org/wp-content/uploads/2018/02/EXTRAJUDICIAL-KILLINGS-IN-ANGOLA-2016-17.pdf](http://www.makaangola.org/wp-content/uploads/2018/02/EXTRAJUDICIAL-KILLINGS-IN-ANGOLA-2016-17.pdf)

25. « Monté Sumé : violence d'État et impunité », ACAT-France, 25/04/2017, <https://www.acatfrance.fr/actualite/monte-sume---violence-detat-et-impunite> ; « Je demande justice pour les victimes de Monté Sumé », ACAT-France, 23/03/2020, <https://www.acatfrance.fr/actualite/je-demande-justice-pour-les-victimes-de-monte-sume> ; « Je soutiens les victimes du massacre de Monté Sumé », ACAT-France, <https://www.acatfrance.fr/app/items/print/actualite/je-soutiens-les-victimes-du-massacre-de-monte-sume> ; « Deux ans du massacre de Monte Sumé, cas d'école de la violence d'État et de l'impunité en Angola », ACAT-France, 18/04/2017, <https://www.acatfrance.fr/communique-de-presse/deux-ans-du-massacre-de-monte-sume--cas-decole-de-la-violence-detat-et-de-limpunite-en-angola> ; Clément Boursin, « Monté Sumé : violence d'État et impunité », 25 avril 2017, <https://www.acatfrance.fr/actualite/monte-sume---violence-detat-et-impunite> ; Carte action « Agir pour un monde digne » avril 2020, ACAT-France, <https://www.acatfrance.fr/public/am-2020-04-montesume-web-v2.pdf>

Ce rapport est consultable dans son intégralité sur le site [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)

Dépôt légal 2021

ISSN 2115-4074 (Imprimé)

ISSN 2267-1374 (En ligne)

Impression | Corlet imprimeur 360°, 14110 Condé-sur-Noireau



Juin 2021

ACAT-France | Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
7, rue Georges Lardennois, 75019 Paris

**ACAT**

avec le soutien financier de



**Fondation ACAT**  
*pour la dignité humaine*

## Un monde tortionnaire

En 2021, la torture est pratiquée dans un pays sur deux, qu'ils soient autocratiques ou démocratiques. Tous les jours, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants parfois, sont livrés à l'omnipotence de bourreaux. Tous les jours, les tortionnaires et ceux qui les dirigent s'efforcent de réduire au silence défenseurs des droits, opposants, journalistes ou avocats. Tous les jours, ils terrorisent les membres de minorités ethniques, religieuses ou sexuelles. Ils intimident des personnes pour obtenir des renseignements, ou des prisonniers de droit commun pour leur soutirer des aveux sous la contrainte.

Le rapport 2021 *Un monde tortionnaire* complète l'analyse développée par l'ACAT-France dans les éditions antérieures. Il documente la réalité des pratiques tortionnaires dans plusieurs pays du monde, tout en poursuivant l'éclairage historique, politique, psychologique et culturel de ce phénomène. Il analyse les causes de la persistance du phénomène tortionnaire quarante-cinq ans après l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits civils et politiques - et des autres textes adoptés à sa suite - visant à lutter contre la torture, avec cette question essentielle : comment concevoir que la torture puisse être à la fois condamnée quasi universellement, sur le plan juridique comme éthique, et néanmoins quotidiennement pratiquée à une si vaste échelle ? Il confirme « *la tendance mondiale d'acceptation des pratiques de torture et mauvais traitements, notamment sous des prétextes de sécurité nationale et de protection des sociétés* » comme le souligne Nils Melzer, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, dans l'avant-propos de ce rapport.

Après une première partie consacrée à une radiographie des sociétés, ce rapport présente les recommandations des experts pour les guérir, notamment à travers l'écoute et la reconnaissance des victimes, le renforcement et la restauration du droit et de la justice.

Préfacée par Régis Brillat, secrétaire exécutif du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, cette édition livre également, dans la postface du frère Xavier Plassat, op, coordinateur de la campagne de la Commission pastorale de la terre contre le travail esclave au Brésil, un témoignage poignant sur Tito de Alencar, frère dominicain, victime de l'œuvre destructrice de la torture qui l'aura hanté jusqu'au bout.

Outil de documentation et de plaidoyer, cet ouvrage constitue le sixième volet d'une encyclopédie du phénomène tortionnaire. Ce rapport est consultable dans son intégralité sur notre site internet.

**L'ACAT-France est une ONG œcuménique créée en 1974 afin de lutter contre la torture. Elle œuvre également pour l'abolition de la peine de mort et pour la défense du droit d'asile.**

12 €

**ACAT**  
france



**Fondation ACAT**  
pour la dignité humaine